

Rapport annuel de la CFP 2017



Contenu

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Préambule | 3 |
| 1. Organisation | 4 |
| 1.1. Conférence des Directeurs CFP..... | 4 |
| 1.2. Conférence technique CIC..... | 4 |
| 2. Priorités 2017 | 5 |
| 3. Autres activités | 11 |
| 3.1. Conférence des services de la chasse, de la faune et de la pêche | 11 |
| 3.2. Conférence des inspecteurs forestiers | 11 |
| 4. Affaires politiques et prises de position | 13 |
| 5. Comptes 2017 | 14 |
| 5.1. Soutien de la Confédération | 14 |
| 5.2. Clôture des comptes | 14 |
| 5.3. Révision des comptes | 14 |
| 6. Annexe (Bilan / Compte de résultat) | 15 |

Préambule

L'année 2017 été particulière à plus d'un titre. La Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP a subi des changements tant au niveau de son personnel que de son organisation.

L'association de la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CSF) a été dissoute à fin 2016 et intégrée à la Conférence des Directeurs de la CFP. Le bureau mandaté par la CSF a également été dissous à fin 2016 et les tâches et travaux ont été repris par le Secrétariat général. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CSF est, du point de vue organisationnel tout comme comptable, partie intégrante de la CFP.

Après sept ans passés comme Présidente de la CFP, la Conseillère d'État Jacqueline de Quattro (VD) a fait part de sa démission pour mi-2017. Le Comité de la CFP a également fait face au départ de deux autres Conseillères d'État méritantes, Marianne Koller (AR) et Esther Gassler (SO).

Le 1^{er} juin 2017, l'assemblée plénière a élu le Conseiller d'État Josef Hess (OW) à la Présidence et les Conseillers d'État David Eray (JU) et Stefan Müller (AI) au Comité de la CFP.

La mi-2017 a également coïncidé avec l'occupation du second poste du Secrétariat général de la CFP avec l'entrée en fonction de Mme Mirjam Ballmer.

Au niveau technique, la révision de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages a été l'un des thèmes centraux pour les Conférences. Celles-ci ont également été fortement mises à contribution par l'adaptation de la gestion forestière au changement climatique et la gestion des organismes nuisibles en forte croissance, menaçant les fonctions de la forêt. À tous les niveaux, les mesures visant à protéger et conserver la biodiversité ont suscité de nombreuses discussions. Le Conseil fédéral a arrêté un plan d'action qui impliquera également fortement les cantons dans les prochaines années.

Le présent rapport annuel donne un aperçu détaillé de ces éléments. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.



Conseiller d'État Dr. Josef Hess
Président CFP



Thomas Abt
Secrétaire général CFP

1. Organisation

1.1. Conférence des Directeurs CFP

La Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP est la Conférence des Directrices et Directeurs des cantons suisses, auxquels s'ajoute également la Principauté du Liechtenstein. Cette Conférence intercantonale est en charge des aspects politiques liés aux forêts, à la faune sauvage, aux habitats et au paysage, avec leur protection et leur exploitation par l'économie forestière, la chasse et la pêche.

Depuis le 18 novembre 2010, la Conseillère d'État Jacqueline de Quattro en assurait la Présidence. Lors de l'assemblée plénière de la DTAP du 3 mars 2017, Jacqueline de Quattro a été élue à la Présidence de cette Conférence, abandonnant ainsi son poste de Présidente de la CFP. Le 1^{er} juin 2017, l'assemblée plénière de la CFP a élu à l'unanimité le Conseiller d'État Josef Hess à la Présidence de la CFP.

La Conseillère d'État Marianne Koller-Bohl (au comité depuis le 28 novembre 2008) et la Conseillère d'État Esther Gassler-Leuenberger (au comité depuis le 17 novembre 2011) ont mis un terme à leurs mandats politiques, respectivement à fin mai 2017 et fin juin 2017. En date du 1^{er} juin 2017, l'assemblée plénière de la CFP a élu à l'unanimité les Conseillers d'État David Eray et Stefan Müller au comité de la CFP.

La liste des membres actuels de la CFP peut être consultée à l'adresse : <https://www.kwl-cfp.ch/fr/cfp/buts-et-organisation/membres>.

Les Conseillers d'État Josef Hess (Président, OW), David Eray (JU), Stefan Müller (AI) et Jacques Melly (VS) appartiennent au comité.

| | |
|----------------------|---|
| Assemblées plénières | 01 juin 2017 à Berne 30 novembre / 01 décembre 2017 à Saint-Gall |
| Séances du comité | 27 janvier 2017 à Berne 03 novembre 2017 à Berne |

1.2. Conférence technique CIC

La Conférence des inspecteurs forestiers CIC est la Conférence nationale des Chefs des services forestiers ou des divisions forestières des cantons et de la Principauté du Liechtenstein. En tant que Conférence technique pour la forêt, elle est l'organe de conseil de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP.

La liste des membres de la CIC peut être consultée à l'adresse : <https://www.kwl-cfp.ch/fr/franzkok/buts-et-organisation/membres>.

Le Conseil de direction est composé de Ueli Meier (Président, BS/BL), Patrice Eschmann (JU), August Ammann (SG), Beat Annen (UR) et Konrad Nötzli (ZH).

| | |
|----------------------|--|
| Assemblées plénières | 04-05 mai 2017 à Berne 26-27 octobre 2017 à Bellinzona |
| Séance de direction | 11 janvier 2017 à Berne 09 février 2017 à Berne 30 mars 2017 à Berne 19 mai 2017 à Berne 22 juin 2017 à Berne 17 août 2017 à Lucerne 18 septembre 2017 à Berne 14 décembre 2017 à Berne |

1.3. Conférence technique CSF

La Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF des cantons suisses et de la Principauté du Liechtenstein est la Conférence nationale des spécialistes cantonaux pour la gestion des espèces, de la chasse et de la pêche. Elle conseille la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP dans les domaines y relatifs.

La liste des membres de la CSF peut être consultée à l'adresse : <https://www.kwl-cfp.ch/fr/csf/buts-et-organisation/membres>. Le Conseil de direction est composé de Fabian Bieri (Président, NW), Thomas Stucki (AG), Dominik Thiel-Egenter (SG), Jean-Daniel Wicky (FR) et Giorgio Leoni (TI).

| | |
|----------------------|---|
| Assemblées plénières | 18-19 mai 2017 à Coire 16-17 novembre 2017 à Berne |
| Séances de direction | 04 avril 2017 à Zurich 18 octobre 2017 à Zurich 13 décembre 2017 à Zurich |

1.4. Secrétariat général de la CFP

Le Secrétariat général est l'organe opérationnel de la Conférence des directrices et directeurs CFP et des conférences techniques CIC et CSF. Il organise et administre les séances du Comité, les workshops, les sessions, etc. selon le mandat du Comité en collaboration étroite avec les organes concernés.

Il s'occupe, en accord avec le Comité et les organes de conseils de la CD, de la documentation et de l'information des membres de l'association et des organes techniques. Comme plateforme d'information, il favorise autant que possible le transfert de connaissances entre des institutions et organisations, entre le politique et l'administration, entre la recherche, l'enseignement et la pratique.

Le Secrétariat général est installé à Berne dans la Maison des cantons (depuis le 1^{er} juin 2009). En automne 2017 son espace de travail a été regroupé au 4^{ème} étage, avec ceux de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), de la Conférence des Directeurs cantonaux des transports publics et de la Conférence des Directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), auxquelles sont connectées plusieurs Conférences techniques. Ceci permet de simplifier la collaboration technique et d'optimiser les synergies.

Au printemps 2017, le nouveau site internet et le nouvel espace de travail de la CFP ont été mis en service. En outre, et à la demande du comité de la CFP, le Secrétariat général a révisé le logo de la Conférence. Des retours faisant état d'une traduction erronée du nom de la Conférence, ainsi qu'une volonté de faciliter l'utilisation du logo en ont été les raisons.

Le Secrétariat général est conduit par Thomas Abt, Secrétaire général et Mirjam Ballmer, Secrétaire générale suppléante (depuis juillet 2017).

2. Priorités 2017

Les priorités de travail pour l'année 2017 ont été adoptées lors de l'assemblée plénière de la CFP du 18 novembre 2016 à Appenzell (voir pages suivantes).

| A | Affaires courantes | Objectif | Forme | Direction | Collaboration |
|----------|---|--|--|------------------|----------------------|
| A1 | Politique en matière de forêt, chasse et pêche et agenda politique du Parlement | Anticipation des tendances et des priorités | Suivi de l'agenda politique, soin du réseau de contacts | C-CFP | CFP, CIC, CSF / SG |
| A2 | RPT et répartition des tâches Conféd. -Cantons (gén./forêt) | Optimisation de la marge de manœuvre et de la mise en œuvre | Échange d'expériences / conséquences et requêtes | C-CFP | C-CIC / SG / CIC |
| A3 | Données nationales sur l'environnement et géodonnées Cantons-Confédération | Coordination – échange de données; Constitution du modèle minimal de géodonnées | Collaboration et accompagnement du processus | C-CIC, C-CSF | SG / CIC, CSF |
| B | Travaux spécifiques CFP | Objectif | Forme | Direction | Collaboration |
| B1 | Réorganisation de la nouvelle CD | Mise en place de la CFP | Standards, processus | C-CFP | SG / CIC / CSF |
| B2 | Constitution du Secrétariat général | Engagement / introduction 2 ^e personne | Engagement (SG, Présidences CIC, CSF), cahier des charges, processus | C-CFP | SG / CIC / CSF |
| B3 | Domaines de la protection de la nature et du paysage | - Meilleure coordination CD - Clarification des tâches et compétences de la conf. technique CDPNP | Collaboration avec DTAP, CDCA et CDPNP | C-CFP | SG |
| B4 | Forêt-gibier | Objectifs stratégiques | Workshop CIC et CSF | C-CFP | SG / CIC / CSF |
| B5 | Plan d'action sur la biodiversité | Accord avec la mise en œuvre de la gestion durable de la forêt | Participation aux forums et groupes y relatifs | C-CIC C-CSF | SG / CIC / CSF |
| B6 | Stratégie sur les espèces invasives | Clarification des stratégies et du besoin d'action; y.c. flétrissement du frêne | Actualisation des dossiers et de la coordination | C-CIC C-CSF | SG / CIC / CSF |
| C | Travaux spécifiques CIC | Objectif | Forme | Direction | Collaboration |
| C1 | Modification LFo Adaptation OFo | Mise en œuvre dans les cantons : accompagnement et besoin d'action | Échange avec l'OFEV, participation dans les groupes de travail | C-CFP | SG / CIC |
| C2 | Rapport intermédiaire sur la politique forestière 2020 | Participation | Échange avec l'OFEV | C-CFP | SG / CIC |

| | | | | | |
|----------|---------------------------------------|---|--|------------------|----------------------|
| C3 | Convention-programme RPT sur la forêt | Un paquet-programme sur la forêt, collaboration efficiente Confédération-Cantons | Table ronde avec l'OFEV (<i>accord sur la stratégie, le controlling, la mise en œuvre</i>) | C-CFP | C-CIC / SG / CIC |
| C4 | Forêt et aménagement du territoire | Politique durable en matière d'aire forestière dans le cadre de l'aménagement du territoire | Participation aux groupes de projet; co-rapports et prises de position | C-CFP | CFP / SG / CIC |
| C5 | Économie forestière | Capacité économique | Groupe ad-hoc, workshop CIC | C-CFP | C-CIC / SG/ CIC |
| C6 | Stages pratiques forestiers | Coordination des stages selon CHARTE | Plateforme sur la page web de la CFP | C-CIC | SG / CIC |
| C7 | Promotion du bois suisse | Augmentation de l'utilisation du bois suisse tout au long de la chaîne de transformation | Participation aux forums et groupes de travail correspondants | C-CFP | SG / CIC |
| D | Travaux spécifiques CSF | Objectif | Forme | Direction | Collaboration |
| D1 | Modification LChP Adaptation OChP | Prise de position sur le projet du point de vue des cantons, Accompagnement et besoin d'action | Accompagnement du processus législatif | C-CFP | SG / CSF |
| D2 | Gestion du sanglier | Organisation et conduite d'une journée sur le sanglier | Workshop en collaboration avec l'OFEV et Chasse Suisse | C-CSF | SG / CSF |
| D3 | Projet Manuel sur la chasse | Poursuite et actualisation du manuel sur la chasse, gestion de la page web, établissement de matériel et de vidéo d'apprentissage | Mandat, groupe d'accompagnement CSF | C-CFP | SG / CSF |
| D4 | Projet Formation des gardes faune | Conduite et poursuite de la formation des gardes faune | Mandat, commission CSF | C-CFP | SG / CSF |
| D5 | Chiens de chasse: formation | Pour assurer une chasse respectant les principes de la protection des animaux, les cantons règlementent dans le domaine des chiens de chasse: leur dressage et leur engagement, en particulier pour la recherche, l'arrêt et le rapport, la chasse au terrier et la chasse au sanglier. (art. 2 al. 2 ^{bis} let. b OChP) | Participation aux groupes de travail correspondants (CoTCh, GC parc à sangliers) | C-CFP | SG / CSF |

A Affaires courantes

Les affaires courantes A1-A3 ont été assurées par le Secrétariat général. **Les politiques en matière de forêt, de chasse et de pêche** ont été suivies et il a pu être réagi de manière adéquate par des prises de position, des interventions ou d'autres activités.

En lien avec la motion 13.3363 "**Séparation des tâches entre la Confédération et les cantons**", la CFP a, en date du 17 septembre 2017, pris position sur le projet de rapport de la Conférence des gouvernements cantonaux, et a estimé que le degré de détail des exigences et réglementations de la Confédération en rapport avec sa participation financière était trop élevé. Elle a réitéré sa demande auprès de l'Office fédéral de l'environnement OFEV afin de regrouper les quatre conventions-programmes forestières (biodiversité forestière, économie forestière, forêts protectrices et ouvrages de protection selon LFO) en une seule convention-programme globale sur la forêt. Cet objectif a pu être atteint dans le courant de l'année.

Dans le domaine des **données environnementales et géodonnées au niveau national**, le Secrétariat général de la CFP a pris position, après discussion avec les organes cantonaux, sur le modèle minimal de géodonnées pour les domaines les concernant (audition auprès de la CCGEO ou de l'OFEV).

Le 16 mai 2017 a eu lieu la séance de lancement de la "Mise en œuvre du modèle minimal de géodonnées sur les Zones de tranquillité de la faune (ZTF)".

B Travaux spécifiques de la CFP

La **réorganisation** respectivement la **mise en place de la CFP** en tant que nouvelle Conférence a pu être concrétisée. En raison de la fusion des Conférences des directeurs de la chasse et des forêts, ainsi que du choix d'intégration de la Conférence technique CSF, le comité de la CFP a mis sur pied un groupe de travail ad hoc au début 2016 et l'a mandaté à ce propos. Les six tâches ont été conduites avec succès par le groupe de travail, permettant à l'assemblée plénière de la CFP du 1^{er} juin 2017 de considérer le mandat comme rempli et de le clore.

Sur la question de l'**organisation du Secrétariat général de la CFP**, l'entrée en fonction le 1^{er} juillet 2017 de Mirjam Ballmer (60%) en tant que secrétaire générale suppléante et chargée d'affaires de la CSF a permis d'accomplir un pas important.

Les bases, les procédures, les processus, le classement et la coordination ont pu être définis ou redéfinis, permettant au Secrétariat général de garantir la gestion des affaires de la CFP, de la CIC et de la CSF.

Dans les domaines de la **protection de la nature et du paysage**, la collaboration avec la Conférence des déléguées à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) a pu être approfondie. Le processus se poursuivra en 2018.

Sur la thématique **Forêt – Gibier**, la CFP a demandé à la CIC et à la CSF de définir des objectifs stratégiques et une position commune. Le 19 mai 2017, un échange s'est déroulé entre les Conseils de direction des deux Conférences, lors duquel les tâches, rôles et problèmes ont été évoqués. Lors de l'assemblée plénière élargie de la CIC du 27 octobre 2017, une discussion ouverte a pu être menée à ce sujet. Il a été relevé par la CIC que la question Forêt-Gibier ne constitue pas un problème au niveau national. Un document commun devrait être établi en 2018.

Le **Plan d'action de la biodiversité**, adopté par le Conseil fédéral le 6 septembre 2017, a été présenté par l'Office fédéral de l'environnement à l'assemblée plénière d'automne de la CFP. Les cantons auront un rôle important à jouer dans la mise en œuvre et les discussions avec l'OFEV se poursuivront en 2018.

Le Conseil fédéral a approuvé le 18 mai 2016 la Stratégie de la Suisse relative aux **espèces exotiques envahissantes** et a demandé à l'OFEV de mettre en œuvre les mesures qui y sont prévues. En vue de la coordination nationale, une audition des groupes d'intérêt a eu lieu le 28 mars 2017, lors de laquelle la CIC a été entendue. Le 13 décembre 2017, l'OFEV a invité les conférences techniques cantonales CCE (environnement), CDPNP (nature et paysage) et COSAC (agriculture) à un entretien. La CFP était représentée par le Secrétariat général et les présidences de la CSF et de la CIC.

Le comité de la CFP estime qu'il est nécessaire de clarifier les structures ainsi que la gestion politique des thématiques afin de fixer adéquatement les priorités. Un organe national de coordination, avec pour tâche d'obtenir une clarification des tâches entre les divers services, serait considérée comme appropriée.

C Travaux spécifiques CIC

La révision de la **Loi sur les forêts**, ainsi que l'adaptation de l'**Ordonnance sur les forêts** sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Le Conseil de direction CIC et le Secrétariat général ont été particulièrement actifs dans la formulation de certaines dispositions d'exécution et ont pris position sur certains concepts (sécurité du travail) ou sur certains compléments au manuel RPT (dessertes).

Lors de la session de printemps de la CIC des 4 et 5 mai 2017, l'OFEV a fourni des informations sur les résultats du **Rapport intermédiaire de la politique forestière 2020**.

Concernant le **politique forestière post 2020**, il a été décidé en 2017, de n'entreprendre que les adaptations impératives et de renouveler son adoption dans sa forme adaptée par le Conseil fédéral. De son point de vue, la CIC approuve la poursuite de la politique forestière 2020, ses objectifs étant toujours d'actualité. La politique forestière étant une tâche commune, l'intégration des cantons doit se faire via le Conseil de direction CIC, en particulier pour ce qui est de la priorisation et de l'analyse des mesures.

La volonté **d'une seule convention-programme (CP) pour la forêt** fait l'objet de discussions avec la Direction de l'OFEV depuis 2013. Par courrier du 16 janvier 2017, la CFP a réitéré son souhait vis-à-vis de l'OFEV de regrouper les 4 conventions-programme relatives à la forêt (ouvrages de protection, forêts protectrices, biodiversité forestière, économie forestière) en une seule CP Forêt. Le 8 juillet 2017, l'OFEV a remis à la CFP un projet de CP Forêt, sur lequel la CFP a pris position. Une discussion s'est tenue en date du 13 novembre 2017 entre la Direction de l'OFEV, le Président de la CIC et le Secrétaire général de la CFP. Il en ressort les résultats suivants :

- la formulation ouverte et flexible des solutions de remplacement dans la nouvelle CP Forêt est saluée. Afin d'en assurer une mise en œuvre correcte, il a été convenu avec l'OFEV que le texte d'introduction de la nouvelle CP Forêt du manuel RPT serait soumis préalablement à l'appréciation du Conseil de direction de la CIC. De même, un groupe de travail (OFEV-CFP) examinera les thèmes de planification / évaluation des besoins, ainsi que les négociations du programme.
- Le programme partiel Ouvrages de protection ne sera pas intégré à la CP Forêt pour la période RPT 2020/2023. Une éventuelle intégration sera analysée pour la période RPT 2024/2027 en fonction de l'évolution du controlling commun.
- Un groupe de travail entre l'OFEV et la CPT sera déjà mis en place en 2018 en vue de la poursuite de la CP Forêt avec pour objectif la période 2024/2027.

L'assemblée plénière de la CFP du 30 novembre 2017 a approuvé le présent état de négociation et la poursuite convenue des démarches.

Sur le thème **Forêt et aménagement du territoire**, le Secrétariat général de la CFP a participé à deux réunions d'experts. D'une part dans le cadre du projet de l'ARE "Remaniement du plan sectoriel des surfaces d'assolement" et d'autre part dans le rapport de la DTAP sur la "Pesée des intérêts en matière d'aménagement du territoire".

En 2015, l'assemblée plénière avait demandé à la Conférence technique CIC de préparer des bases à l'intention des décideurs politiques sur la thématique de la **durabilité économique dans l'économie forestière**. En date du 1^{er} juin 2017, la CIC a remis un document avec les principes clés suivants :

- Dans les domaines du délasserement, de la biodiversité et de la protection, la forêt suisse remplit ses fonctions. La compétitivité de l'économie forestière et du bois est par contre insuffisante en Suisse.
- Une condition fondamentale pour la garantie de toutes les prestations de la forêt et son adaptation au changement climatique est ainsi remise en question.
- En parallèle, l'importance des prestations non ligneuses de la forêt, ainsi que celle du bois en tant que matière première durable et neutre en CO2 augmentent.
- Par leur politique forestière, la Confédération et les cantons sont responsables de l'efficacité de l'économie forestière.
- La Confédération doit remettre l'objectif y relatif (no. 6) en première priorité de sa politique forestière. Ceci appuierait la concrétisation d'autres objectifs de politique forestière (utilisation du potentiel bois, soins aux forêts protectrices, protection de la forêt).
- Les cantons s'engagent en faveur d'une amélioration de l'efficacité économique et de la compétitivité de l'économie forestière en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités.

L'assemblée plénière de la CFP a approuvé le document le 1^{er} juin 2017, au sens d'un rapport intermédiaire et a demandé à la Conférence technique CIC de concrétiser ce document, de l'illustrer par des exemples et des instruments concrets, tout en tenant compte de l'entier de la chaîne de valorisation du bois.

La **CHARTRE – Stages forestiers** a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée plénière de la CFP du 18 novembre 2016. Dans l'Ordonnance fédérale sur les forêts (art. 32 al. 2), il est demandé aux cantons d'offrir suffisamment de places de formation continue et d'en assurer la coordination. Depuis début 2017, une plateforme de places de stage est en fonction sur la nouvelle page web de la CFP. Les cantons annoncent les places de stage ouvertes. Cette liste est tenue à jour de manière courante par le Secrétariat général de la CFP.

Dans le domaine de la **promotion du bois suisse**, le projet #woodvetia a été lancé avec succès au début 2017. La campagne a pour but de faire connaître le label "Bois Suisse". La campagne, placée sous les auspices de l'OFEV, est soutenue par un large parrainage. Elle s'appuie sur une vingtaine de personnalités suisses célèbres, qui, sous forme de sculptures en bois attractives, encouragent les gens à parler du bois suisse via les selfies et autres médias sociaux actuels. Les services forestiers cantonaux et plusieurs membres de la CFP ont activement soutenu de nombreux événements locaux.

D Travaux spécifiques de la CSF

Le 28 novembre 2016, la CFP a pris position sur la **Révision de la loi sur la chasse**. Le message y relatif est paru le 23 août 2017. Une grande partie des requêtes de la CFP a été prise en compte. Lors des sessions d'automne de la CIC et de la CSF, puis de la CFP, des requêtes ont été décidées en prévision des discussions parlementaires. Au début 2018, la CFP a été invitée à se présenter à la Commission de l'environnement du Conseil des États, permettant au Président de la CFP, le Conseiller d'État Josef Hess, d'exposer les attentes de la CFP.

Le 1^{er} mars, s'est tenu à Olten un workshop sur le thème "*gestion du sanglier – comment continuer?*". Dans ce cadre, les fondements de l'évolution des populations ont été exposés et la gestion future du sanglier a été discutée sur la base de rapports d'expériences et de contributions d'experts. Le rapport final est disponible sous <https://www.kwl-cfp.ch/de/jfk/themen/wildschweinmanagement>.

Le groupe de travail **gestion du sanglier** a travaillé sur une brochure ayant pour titre "*Le sanglier en Suisse – nous en sommes responsables. Défis et solutions pour une chasse durable*". Elle devrait être imprimée et distribuée dans le courant 2018.

Le projet de **Manuel de chasse** a fortement occupé la CSF en 2017. D'une part, des modifications de contenu étaient nécessaires en raison de modifications de la législation, notamment dans le chapitre sur la protection des animaux et sur l'hygiène du gibier. D'autre part, il a fallu faire une planification pluriannuelle afin de garantir le financement à long terme du manuel, sans pour autant trop charger financièrement la CSF. La direction du projet est assurée par Madame Conny Thiel-Egenter de FORNAT.

Le cycle de **formation des gardes faune** 2015-2017, conduit par FORNAT sur mandat de la CSF, s'est achevé avec succès. Presque tous les participants ont réussi l'examen de certification et ont ainsi obtenu l'admission à l'examen fédéral. Un sondage auprès des membres de la CSF a montré que le besoin d'une nouvelle formation de garde faune ne serait nécessaire qu'à partir de 2020.

L'article 2bis, let. b de l'Ordonnance sur la chasse et l'article 75 de l'Ordonnance sur la protection des animaux posent des exigences élevées aux conducteurs de chiens et aux chiens pour la chasse au sanglier. Il en découle une importance significative de la **formation des chiens de chasse**. Pour ceci, des parcs à sangliers sont créés, dans lesquels les chiens sont préparés à la chasse au sanglier. Un tel parc de formation était prévu dans la Commune de Elgg (canton de Zurich), pour lequel la CSF prévoyait de mettre à disposition une grande partie des moyens financiers. En raison du cadre politique (initiative pour l'abolition de la chasse), le Conseil communal a décidé de suspendre la décision d'affermage, en l'attente du résultat de la votation. Celle-ci ne devrait pas intervenir avant 2019.

3. Autres activités

3.1. Conférence des services de la chasse, de la faune et de la pêche

Suite à plusieurs incitations, la CSF créé un **groupe de travail sur les drones et la faune sauvage**, auquel participent la Fédération suisse des drones civils, la protection de la nature et des oiseaux, ainsi que les offices fédéraux concernés. Les drones pénètrent de plus en plus souvent dans des refuges de la faune sauvage, y occasionnant des dérangements. Un dépliant doit permettre de sensibiliser les pilotes de drones à la problématique et les encourager à minimiser les dérangements par des recommandations simples.

Suite à des **adaptations du droit alimentaire**, l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC) a approché la CSF. Dans le cadre d'un groupe de travail commun, les principes de mise en œuvre de la réglementation sur la traçabilité du gibier, ainsi que de reconnaissance des chasseurs comme personnes habilitées ont été définis.

La CSF a participé à divers autres groupes de travail et commissions, listés sur le page web à l'adresse https://www.kwl-cfp.ch/fr/csf/themes-1?set_language=fr.

3.2. Conférence des inspecteurs forestiers

Suite à des **problèmes de ressources dans les différents groupes de la CIC**, le Conseil de direction de la CIC a révisé les directives des groupes de travail de la CIC et appelé les cantons à déléguer leurs collaborateurs dans les organes nationaux, par souci de solidarité.

La CFP est représentée dans l'instance de direction du **Programme de recherche Forêt et changement climatique** par le Président de la CIC Ueli Meier. La mise en œuvre dans diverses stations forestières a été discutée dans des forêts tests au niveau régional. Les premières fiches d'information pour la pratique ont été publiées ; elles permettront aux responsables forestiers de soutenir l'adaptation de la forêt au changement climatique.

La CIC a reçu des informations sur les projets du WSL relatifs au matériel forestier de reproduction dans un climat changeant (**Umgang mit forstlichem Vermehrungsgut in einem sich ändernden Klima - FoVeKlim**) ainsi qu'aux plantations tests (**Testpflanzungen**).

Le **Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois (WHFF)**, financé et supporté par les cantons et l'Office fédéral de l'environnement, soutient chaque année des projets de recherche pour ou issus de la pratique à hauteur de Frs. 750'000.- (cantons 300'000.-/an, Confédération 450'000.-/an). La Conseillère d'État Manuela Weichelt-Picard, représente la CFP dans l'organe responsable du WHFF.

En 2017, le Contrôle fédéral des finances a analysé l'utilité du Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois. Le rapport y relatif est attendu pour le début 2018.

Grâce à la bonne collaboration entre la Confédération et les cantons sur les plans stratégiques et techniques dans le domaine **de la protection et de la santé de la forêt**, l'assemblée plénière de la CFP a pu approuver le 1^{er} juin 2017 le *Rapport de projet sur les espèces prioritaires* ainsi que le *Rapport final de la task-force sur le flétrissement du frêne*.

Le groupe de travail de la CIC Protection de la forêt travaille en collaboration avec la division Forêt de l'OFEV sur la maladie des bandes rouges et la maladie des taches noires.

En 2017, a été lancé le **Programme forestier de la Fondation suisse pour le climat**, développé par la CIC en collaboration avec ForêtSuisse et l'OFEV. La Fondation pour le climat encourage l'exploitation des forêts qui n'ont pas été soignées depuis plus de 30 ans, les jeunes forêts absorbant plus de CO₂. La Fondation suisse pour le climat soutient dès lors le rajeunissement de forêts, pour lesquelles une exploitation ne serait sinon pas rentable. La Fondation met à disposition un montant de deux millions de francs pour les 4 prochaines années.

4. Affaires politiques et prises de position

En 2017, la CFP, la CIC et la CSF ont pris position sur les affaires suivantes:

| Titre | art¹ L, O, IP, R | Responsable (CFP, CSF, CIC, SG) | Organes à impliquer (C-CIC, C-CSF, C-CFP) | Délai |
|--|---------------------------------------|---|---|--------------|
| Train d'ordonnances sur l'environnement automne 2017, Ordonnance sur les parcs | O | CSF | C-CIC | 28.07.2017 |
| État des lieux de la situation des lacs et cours d'eau en matière de pêche | R | CSF (Délégation) | C-CSF | 04.08.2017 |
| Modifications de l'Ordonnance sur les amendes d'ordre et la liste des amendes | O | CFP / CSF | C-CSF, C-CFP | 16.08.2017 |
| Séparation des tâches entre Confédération et cantons | IP | CFP | C-CIC, C-CSF | 29.09.2017 |
| Convention-programme sur la forêt (CP Forêt) | R | CIC/SG (Mandat) | C-CFP, C-CIC | 31.08.2017 |
| Initiative parlementaire von Siebenthal: Conditions de défrichement facilitées dans la mise en œuvre de la Politique forestière 2020 | IP | CFP | C-CFP, C-CIC | ouvert |

L = Loi

O = Ordonnance

IP = Intervention parlementaire

R= Rapport non parlementaire

5. Comptes 2017

5.1. Soutien de la Confédération

Dans le domaine de la forêt, il existe pour les années 2017 et 2018 un contrat de subventions entre la CFP et l'OFEV, concernant le "Transfert de tâches à la CFP/CIC".

Dans le domaine de la gestion de la faune sauvage, l'OFEV a émis en date du 15 septembre 2017, une disposition de financement pour les années 2017 et 2018, par laquelle la CFP/CSF est indemnisée pour des "soutiens de projet dans le domaine de l'application de la LChP".

5.2. Clôture des comptes

La comptabilité de la CFP clôt avec un saldo positif de Frs. 56'225.64. Les recettes globales se montent à Frs. 666'811.50 pour des dépenses de Frs. 610'585.86. Les fonds propres se montent ainsi au 31.12.2017 à Frs. 118'535.47 (voir bilan et compte de résultat à l'annexe 6).

Des provisions ont pu être faites pour les projets suivants: *Manuel de chasse* (Frs. 26'357.20), *Formation des gardes-faune* (Frs 41'035.50) et *Formation des gardes-pêche* (Frs 5'048.55). Les provisions sont constituées des crédits liés la dissolution de l'association CSF, des aides financières affectées de l'OFEV, ainsi que des bénéfices, respectivement des déficits annuels du projet correspondant.

Lors de l'assemblée plénière de la CFP du 18 novembre 2016, le montant total des cotisations annuelles pour 2017 avait été fixé à Frs. 380'000.00 et les cotisations ainsi que leurs critères de définition avaient été approuvés.

Durant le premier semestre 2016, la CFP était toujours gérée par un bureau agissant sur mandat. Depuis l'année comptable 2017, la conférence technique CSF a également été intégrée d'un point de vue comptable à la Conférence des Directeurs de la CFP. En conséquence, les charges et produits affichent des écarts significatifs par rapport à l'année précédente dans les comptes 2017.

Pour 2017, la conférence technique CSF a pu convenir avec l'OFEV d'une disposition de financement d'un montant de 70'000 francs (Frs. 30'000 pour les prestations de base et Frs. 40'000 pour les prestations liées à des projets).

Par rapport à l'année précédente, les trois projets *Manuel de chasse*, *Formation des gardes-faune* et *Formation des gardes-pêche* sont intégrés au compte de résultat, avec leurs produits et charges respectifs.

En raison du changement à la mi-2016 d'un bureau mandaté en un secrétariat général de la CFP, ainsi que de la dissolution du bureau mandaté de la CSF et son intégration au secrétariat général de la CFP au 1er janvier 2017, les montants relatifs aux *Prestations de tiers* et au *Personnel* diffèrent considérablement.

5.3. Révision des comptes

La révision des comptes 2017 a été faite par l'organe de contrôle, à savoir la Direction des constructions du canton de Zurich, sous la direction du Conseil d'État Markus Kägi.

Dans son rapport du 06 avril 2018, l'organe de contrôle relève l'exactitude des comptes et confirme qu'aucun élément n'était contraire aux dispositions légales et statutaires.

6. Annexe (Bilan / Compte de résultat)

| BILAN | 2017 | <i>précéd. 2016</i> |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIFS | CHF 235'381.42 | CHF 72'207.78 |
| Comptes bancaires | 86'290.97 | 44'692.18 |
| Créances de tiers | 103'150.30 | 25'995.30 |
| Compte de régularisation (actifs) | 45'940.15 | 1'520.30 |
| | | |
| PASSIFS | CHF 235'381.42 | CHF 72'207.78 |
| Passifs à court terme | 14'614.70 | 9'872.95 |
| Compte de régularisation (passifs) | 29'790.00 | 25.00 |
| Provisions | 72'441.25 | 0.00 |
| Fonds propres CFP | 118'535.47 | 62'309.83 |
| | | |
| COMPTE DE RESULTAT | 2017 | <i>précéd. 2016</i> |
| PRODUITS | CHF 666'811.50 | CHF 330'117.35 |
| Cotisations de membres CFP (2016: sans CSF) | 380'000.00 | 300'000.00 |
| Produit de mandat pour tiers / projets | 100'000.00 | 30'000.00 |
| Produit de cours, sessions CSF | 2'800.00 | 0.00 |
| Projet Manuel de chasse CSF | 69'400.80 | 0.00 |
| Projet Formation de gardes faune CSF | 109'562.15 | 0.00 |
| Projet Formation de gardes pêche CSF | 5'048.55 | 0.00 |
| Autres produits | 0.00 | 117.35 |
| | | |
| CHARGES | CHF 610'585.86 | CHF 313'705.30 |
| Prestations de tiers (1 ^e semestre 2016: bureau) | 13'337.00 | 130'939.50 |
| Mandats | 12'400.00 | 0.00 |
| Charges de sessions, workshops, séances | 34'351.01 | 11'446.90 |
| Projet Manuel de chasse CSF | 53'043.60 | 0.00 |
| Projet Formation de garde faune CSF | 78'526.65 | 0.00 |
| Projet Formation de gardes pêche CSF | 0.00 | 0.00 |
| Personnel | 254'442.85 | 106'857.00 |
| Autres charges d'entreprise | 91'979.50 | 64'407.90 |
| Dépôts en provisions | 72'441.25 | 0.00 |
| Frais bancaires et CCP | 64.00 | 54.00 |
| Clôture / résultat | 56'225.64 | 16'412.05 |